

10.3. Comment aider les entreprises à innover?

SELON BEAUCOUP DE SPÉCIALISTES, UNE ENTREPRISE QUI INVESTIT DANS L'INNOVATION ACCROTTRA SON VOLUME D'AFFAIRES ET SES MARGES... OUTRE SON PROCESSUS SOUVENT COMPLEXE, L'INNOVATION A UN COÛT, SYNONYME DE BARRIÈRE. DÈS LORS, QUELLES SONT LES AIDES PROPOSÉES PAR LA RÉGION WALLONNE POUR STIMULER LA R&D AU SEIN DES ENTREPRISES? DANS QUEL CONTEXTE S'EXPRIMENT-T-ELLES?

Contexte et définition de l'innovation

Souvent, la capacité d'innovation est caractérisée par le cliché du chercheur en tablier blanc dans un laboratoire flambant neuf. Cette image ne représente toutefois que rarement la réalité de l'innovation. En matière d'aides, l'innovation s'appréhende en deux parties distinctes l'une de l'autre caractérisée par l'état d'avancement d'un projet dans le processus d'innovation, li convient de parler de Recherche Industrielle et de Développement Expérimental.

La Recherche Industrielle

La Recherche Industrielle vise à obtenir de nouvelles connaissances, à vérifier des hypothèses scientifiques et techniques posées par l'entreprise qui dépassent les connaissances existantes dans son domaine. Au terme de cette phase, il ne sera pas possible de produire mais les connaissances acquises apporteront des indications sur la faisabilité ou non de développement de nouveautés dans la phase ultérieure.

Le Développement expérimental

Cette phase permettra, par exploitation de connaissances techniques acquises, la création de prototypes, de projets pilotes, de dispositifs ou encore de dessins ayant pour objectif de concevoir ou créer un produit, un service ou un processus ; ou encore de l'améliorer de façon notable. Dans ce cas, une amélioration périodique apportée à un produit ou un processus n'est toutefois pas éligible.

Conséquences de cette dichotomie

De ce fait, des chercheurs améliorant notablement un produit pour lui redonner une nouvelle vie commerciale et économique sont bien plus éligibles aux subsides que ceux qui adaptent un produit existant sur le marché, en utilisant du matériel analytique de pointe. Dans le second cas, il n'y a ni apport technique, ni acquisition de connaissances nouvelles pour le secteur. Tout est donc question de contenu du projet et de livrables.

Critères d'un projet

Outre le type de projet (RI ou DE), d'autres conditions d'éligibilité viennent se rajouter. Ainsi, la qualité du programme de recherche, la faisabilité technique, le degré de risque, la protection intellectuelle ou encore la capacité de financement du projet seront analysés par l'autorité subsidiante. De plus, l'équipe affectée au projet devra être compétente et en nombre suffisant. En cas de réussite du projet, le livrable doit présenter des perspectives de marché évidentes, menant à des investissements futurs et à de la création d'emplois en Wallonie.

Type de primes

Différents types d'aides soutiennent soit la réalisation d'un projet (salaire et autres postes de coûts) lié ou non à une thématique particulière, soit l'engagement d'un chercheur. Ces aides s'adressent à toutes les catégories d'entreprise ainsi qu'aux centres de recherche et aux universités. Ces projets sont soit collaboratifs, soit isolés.

Tout le processus d'innovation est couvert. En effet, l'étude de faisabilité d'un projet, d'un logiciel ou d'un transfert de technologie peut être subsidiée. Dans la suite du processus, la Recherche Industrielle peut être couverte par une subvention et le Développement Expérimental par subvention ou avance récupérable selon les cas. Le programme Cwality couvre des projets (développement) d'entreprises s'associant à un centre de recherche.

Si l'entreprise engage une personne pour réaliser un projet en interne ou acquérir une connaissance via une université, le RPR (Responsable Projet de Recherche) ou FIRST pourront respectivement convenir.

Enfin, l'Europe n'est pas en reste et propose une série d'aides sur appel à projet thématique et régulier. Ces projets fonctionnent généralement sur base d'un consortium composé d'un leader de projet et de partenaires complémentaires de différents pays européens.

Bref, les autorités proposent une panoplie d'aides pour les entreprises qui innovent, il ne reste plus aux entreprises qu'à les saisir !

DYNAMISME – périodique bimestriel de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) – 08-09/2015